



SOMMAIRE

ÉDITO – Ceux qui sortent du sillon, on les y ramènera...	pages 1
ABONNEMENT – La Lettre de Psychiatrie Française	2
COLLOQUE 12 octobre 2018, à Paris – Expertise et traumatismes psychiques	3 à 5
NOUVELLES D'HIER – Consignes intersyndicales	6 à 8
COLLOQUE 16 novembre 2018, à Paris – Animal parlé / Animal parlant	9 à 11
PSYCHIATRIE ANIMALE – Bon de commande	12
SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS – Actualités professionnelles – Bulletin d'adhésion 2018	13 à 15 16
LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE – La couleur du vide	17
LIVRES EN IMPRESSIONS – Le pouvoir sur ordonnance	18-19
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE – Ouvrages récemment parus	19
PETITES ANNONCES	20
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE – Formations, réunions et colloques	21 à 23
À VOS AGENDAS	24

CEUX QUI SORTENT DU SILLON, ON LES Y RAMÈNERA...

Nicole KOEHLIN

Histoire connue.

Délire, du latin de lire, sortir du sillon : Qui y a-t-il ici de si inacceptable ?

Au plan de l'individu qui « délire », on avait l'organisation asilaire, sous sa forme ancienne on s'en est débarrassé ; alors pourquoi constate-t-on une telle augmentation des attaches (oui, on dit plutôt « contentions », c'est plus euphonique), des soins sous contrainte ?

On avait la politique de secteur, particulièrement son volet prévention. Madame notre ministre insiste particulièrement sur la prévention ; alors pourquoi une augmentation si sidérante, si inégale du temps d'attente pour un premier rendez-vous en CMP ? On peut avoir en pédopsychiatrie une attente de deux ans. Vous trouverez ici⁽¹⁾ la référence à une question qui aurait dû être posée au Sénat en 2015, et intitulée « délais d'attente des centres médico-psychologiques ». Le sénateur de Haute-Savoie voulait la poser à la suite d'une enquête⁽²⁾ de l'ARS (elle peut donc être dans son rôle !), qui indiquait une moyenne de 550 jours d'attente en région Rhône-Alpes. Vous y verrez que « la question est caduque ».

Sur l'organisation plus globale de la psychiatrie, comme de la médecine aussi, les agences et autorités sont en place, courroies de transmission plus qu'intermédiaires, ou interlocuteurs. C'est le temps des GHT (Groupement Hospitalier de Territoire), on regroupe les carcans. Une entreprise de gestion des sillons semble la seule solution.

Il y a là de l'absurdité, de celle qui devient écrasante pour la pensée, de celle qui rend fou.

Mais comme la contrainte et le travail sous contrainte, à plus ou moins long terme, ne sont pas acceptables, il y a des réseaux qui luttent : J'ai pu ainsi participer à une manifestation des personnels soignants⁽³⁾ le 6 septembre à Paris, contre le GHU (Groupement Hospitalier Universitaire) qui prétend fusionner les hôpitaux psychiatriques parisiens. En réponse, un collectif a été créé, le PPU (Psychiatrie Parisienne Unifiée !)⁽⁴⁾ avec sa page facebook. Il s'agissait d'être reçu à la mairie de Paris, puisque le GPU est créé sur une décision locale. Et il n'y avait pas seulement des Parisiens, on pouvait y voir aussi les « perchés » du Havre, les « blouses noires » de l'hôpital du Rouvray, les grévistes de l'hôpital Pinel à Amiens...

Ainsi va le paradigme actuel des réseaux sociaux, des citoyens qui entreprennent de lutter, vers ce qui aurait la potentialité d'une démocratie renouvelée.

⁽¹⁾ <https://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ151219481.html>

⁽²⁾ <http://www.prs-rhonealpes.fr/actualites/enquete-sur-les-centres-medico-psychologiques-cmp-de-la-region-rhone-alpes-juin-2015-125.html?cHash=e87735dd5310bb2a78ad576db2fc3908>

⁽³⁾ Médiapart : <https://www.mediapart.fr/journal/france/060918/dans-les-hopitaux-psychiatriques-au-bord-de-la-rupture-la-crise-ne-faiblit-pas>

⁽⁴⁾ <http://aupsante.fr/contre-la-fusion-la-psychiatrie-parisienne-unifiee>

ABONNEMENT

À NOS « GRACIEUX » LECTEURS

Nous vous rappelons que *La Lettre de Psychiatrie Française* vit essentiellement des abonnements !
Si vous êtes attaché(e) à sa lecture et si vous souhaitez la recevoir régulièrement, **MERCI DE VOUS ABONNER.**

Nous serions également heureux de vous compter parmi nos auteurs.

N'hésitez pas à nous adresser vos propositions d'articles.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

TARIF 2018

40 EUROS TTC – France métropolitaine

50 EUROS TTC – Hors métropole

Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) :

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire

Nom* Prénom*

Exercice Professionnel : Libéral Hospitalier Salarié



@

*

Code postal* Ville*

*



* Champs obligatoires

Votre commande :

Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.*
- Je demande un justificatif fiscal.

* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  contact@psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE
un colloque sur le thème

EXPERTISE ET TRAUMATISMES PSYCHIQUES

le vendredi 12 octobre 2018, à PARIS, de 9h00 à 18h00

Salle de conférence de l'AQND
92 bis boulevard du Montparnasse (14^{ème} arrondissement)

ARGUMENT

Cette année encore, l'AFP a choisi de s'intéresser au champ de l'expertise.

Nous restons en effet attachés à ce que ce champ de notre pratique conserve ses principes éthiques et nous refusons la tendance actuelle de certains à l'expertise sommaire, simples alibis dans une procédure.

Notre fil rouge, cette année, sera une question nosographique, dans la suite du travail de l'AFP sur l'élaboration d'une nouvelle classification des troubles mentaux : le concept de névrose post-traumatique n'est-il pas plus pertinent que celui de l'état de stress post-traumatique ?

En matière de traumatisme psychique, les événements qui ont récemment frappé notre pays, ont cruellement actualisé cette question.

Comment mener sereinement les opérations d'expertise ? Comment évaluer le préjudice subi et les séquelles, tant sont dérisoires ces éléments au regard de la souffrance subie ? Peut-on quantifier la douleur ? C'est pourtant ce que la Justice nous demande dans la mission établie par le magistrat.

Dans ce colloque, nous confronterons et débattrons de points de vue divers : psychiatres, psychanalystes, juristes.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN,
François KAMMERER, Lydia LIBERMAN GOLDENBERG

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com
ou visiter notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE

PROGRAMME



EXPERTISE ET TRAUMATISMES PSYCHIQUES

le vendredi 12 octobre 2018, à PARIS

9h00 – 9h30 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Dr Jean-Yves COZIC, Président de l'Association Française de Psychiatrie.
Dr Jean-Louis GRIGUER, Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie.
Dr Maurice BENSOUSSAN, Président du Syndicat des Psychiatres Français.

MATIN

Président de séance : **Dr François KAMMERER** – Psychiatre,
Vice-Président de l'Association Française de Psychiatrie

9h30 – 10h15 : Expertise psychiatrique, secrets et traumatismes

Pr Jean-Pierre OLIÉ (Paris), Professeur de Psychiatrie.

10h15 – 10h30 : Discussion avec la salle

10h30 – 10h45 : Pause

Président de séance : **Dr Frédéric MEUNIER** – Psychiatre, Secrétaire CNEPCA-ANPEI

10h45 – 11h30 : Mesurer la souffrance

Maître Véronique GRAMOND (Paris), Avocat à la cour.

11h30 – 11h45 : Discussion avec la salle

11h45 – 12h00 : Discussion des interventions de la matinée avec la salle

12h00 – 13h30 : Déjeuner

APRÈS-MIDI

Président de séance : **Dr Jean-Louis GRIGUER** – Psychiatre des Hôpitaux,
Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie

13h30 – 14h00 : Les reconnaissances des traumatismes psychiques : intérêts polyvalents d'une qualification dimensionnelle spécifique

Dr François KAMMERER (Paris), Psychiatre.

14h00 – 14h15 : Discussion avec la salle

**14h15 – 14h45 : Traumatismes et blessures psychiques, le sens des mots.
À propos des expertises de victimes d'attentats terroristes**

Pr Nielle PUIG-VERGES (Paris), Pédopsychiatre. Professeur d'Épistémologie clinique.

**14h45 – 15h15 : Démarche d'indemnisation et victimes d'attentats terroristes :
une fragmentation des conceptions cliniques**

Dr Marc SCHWEITZER (Paris), Psychiatre des Hôpitaux. Expert près de la Cour d'Appel de Paris.

15h15 – 15h30 : Discussion avec la salle

15h30 – 15h45 : Pause

Président de séance : **Dr Jean-Pierre CAPITAIN** – Psychiatre

15h45 – 16h30 : Peut-on avoir un regard clinique sur le phénomène du terrorisme ?

Dr Daniel ZAGURY (Paris), Psychiatre-Expert près de la Cour d'Appel de Paris.

16h30 – 16h45 : Discussion avec la salle

16h45 – 17h30 : Discussion globale avec la salle

17h30 – 17h45 : CONCLUSIONS

Dr Jean-Yves COZIC, Président de l'Association Française de Psychiatrie.

18h00 : Remise du Prix littéraire Charles Brisset 2018 à la librairie Tschann

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION



EXPERTISE ET TRAUMATISMES PSYCHIQUES

le vendredi 12 octobre 2018, à PARIS

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° Adeli :
Cette Rencontre entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

prendra part au colloque du 12 octobre 2018, à Paris

et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

DROITS D'INSCRIPTION	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 130 €
Membres de l'AFP (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 70 €
Étudiants de moins de 30 ans ; internes ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 40 €
Formation Professionnelle	
➤ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 (avec prise en charge de l'employeur pour les salariés)	<input type="checkbox"/> 250 €
➤ DPC : (N° agrément 2391) – N° de l'action DPC : 23911800004 .	<input type="checkbox"/> 0 €
• Libéraux et salariés de centre de Santé : Frais de DPC 570 € pris en charge par l'ANDPC (si le solde de votre enveloppe le permet, une fois le programme de DPC finalisé et validé) et indemnisation du participant (si validation de toutes les étapes). Chèque de caution de 450 € à fournir à l'inscription.	
• Salariés et hospitaliers : Ces frais de formation seront pris dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur.	<input type="checkbox"/> 570 €
TOTAL GÉNÉRAL =	
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 160 € (les inscriptions au titre de la formation professionnelle ne sont pas assurées sur place)	

Le 2018

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque**.
- Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.

LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQND, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com
et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

Nouvelles d'Hier...

Dans nos archives, voici un autre texte se rapportant à la loi d'orientation du 30 juin 1975 : il s'agit des consignes intersyndicales de mars 1977, envoyées aux adhérents.

Elles témoignent non seulement d'une grande vigilance (particulièrement sur le secret professionnel), mais aussi d'une profonde implication dans ce qui concerne une « politique concertée de santé mentale ».

**SYNDICAT
DES
PSYCHIATRES
FRANÇAIS**

**SYNDICAT
DES
PSYCHIATRES
DES
HÔPITAUX**

**SYNDICAT
NATIONAL
DES
PSYCHIATRES
PRIVÉS**

**ASSOCIATION
NATIONALE
DES
MÉDECINS
DE SANTÉ
MENTALE
INFANTILE**

Le 17 mars 1977

CONSIGNES INTERSYNDICALES

Concernant les applications de la **LOI D'ORIENTATION** du 30 juin 1975 et en particulier le fonctionnement des CDES et des équipes techniques qui en dépendent.

Les secrétaires des commissions de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des différents syndicats ont élaboré, à la demande de toutes les catégories de psychiatres, un certain nombre de consignes face aux dispositions réglementaires prises en application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Ces syndicats de psychiatres ont, rappelons-le, introduit un recours gracieux près du Conseil d'État. Néanmoins, les structures administratives mises en place fonctionnant dès à présent, il n'a pas paru possible aux psychiatres de s'en tenir systématiquement à l'écart et ils ont décidé notamment de participer au fonctionnement des équipes techniques des CDES pour tenter de faire valoir dès à présent les principes éthiques et professionnels qu'ils défendent, et notamment la préservation du secret médical, le respect du libre choix, la continuité des soins ainsi que la liberté de prescription, principes qui spécifient la relation médecin-malade.

Le Psychiatre peut être interpellé dans les situations suivantes :

I – PSYCHIATRE SOLlicitÉ PAR UN HANDICAPÉ OU UNE FAMILLE pour remplir un questionnaire médical destiné à la CDES, pour établir un certificat médical ou pour transmettre toute information concernant l'intéressé.

Les consignes suivantes sont proposées ; elles reposent en particulier sur le caractère absolu de l'obligation au secret professionnel telles qu'elles résultent de l'article 378 du code pénal et de l'article 7 du code de déontologie :

1°) Toutes les fois qu'il le jugera utile, le psychiatre ou le médecin traitant ainsi sollicité devra obtenir **l'accord écrit** de l'intéressé lui-même ou de la famille de l'enfant mineur avant l'établissement ou la transmission de tels documents.

Nouvelles d'Hier...

2°) Aucune information médicale ou para-médicale ne peut être transmise à un **secrétariat administratif** d'équipe technique ou de commission.

Seul un **confrère nommé désigné** peut recevoir, sur sa demande, les informations couvertes par le secret professionnel – que la transmission en soit assurée par les intéressés eux-mêmes ou effectuée directement entre médecins. Il est recommandé d'accompagner les données transmises d'une mention telle que celle-ci « secret médical, confidentiel, transmis sous la responsabilité du Dr. X... médecin de l'équipe technique (nominé désigné) ».

3°) Les informations, transmises dans le seul intérêt du sujet « handicapé » doivent se limiter dans tous les cas aux renseignements strictement indispensables à l'attribution de l'allocation spéciale, et/ou l'indication ou la contre-indication d'un placement dans un établissement d'un type donné : le psychiatre ou médecin traitant est ainsi fondé à refuser de remplir les **formulaires inutilement détaillés** qui seraient adressés par l'administration.

4°) Si l'administration se refuse à comprendre ces principes, le psychiatre ou médecin traitant pourra adresser les documents médicaux au confrère secrétaire de l'Ordre départemental des médecins en lui demandant de bien vouloir s'assurer lui-même du respect des prescriptions légales et déontologiques en matière de secret.

5°) Dans tous les cas où le médecin traitant estimerait contraire à l'intérêt du malade de fournir des renseignements écrits, il peut demander à rencontrer l'un des médecins de l'équipe technique dans le cadre des dispositions réglementaires.

Il convient par ailleurs de rappeler que les décisions de la CDES sont susceptibles de **recours**, soit gracieux devant la commission elle-même, soit contentieux devant la juridiction du contentieux technique de la sécurité sociale – ceci dans le **délai d'un mois** qui suit la notification de la décision.

II – PSYCHIATRE PRÉSENT DANS L'ÉQUIPE TECHNIQUE

1°) Compte tenu de l'obligation au secret professionnel et de l'opposition des organismes professionnels **au fichage des « handicapés »**, il importe que le psychiatre présent dans les équipes techniques conserve sous sa responsabilité les différents documents ou renseignements communiqués par le psychiatre ou le médecin traitant ainsi que ceux recueillis lors de l'instruction des dossiers.

2°) Les psychiatres présents dans les équipes techniques devront veiller à l'application stricte des textes en vigueur qui prévoient que **tous les dossiers** sont confiés pour instruction à l'équipe technique avant la transmission d'avis motivés à la CDES.

3°) Le rôle de l'équipe technique pluridisciplinaire, afin que le « cas de l'enfant puisse être étudié sous chacun de ses aspects médical, social, psychologique ou pédagogique », est de faire la synthèse des différentes appréciations techniques et de transmettre à la CDES des avis motivés **excluant tout diagnostic, tout bilan psychologique**, mais très précis quant aux contraintes socio-familiales, scolaires ou socio-professionnelles entraînées par le handicap et quant à l'évolutivité de celui-ci.

Toute proposition retenue au cours d'une synthèse (placement, cure, attribution d'allocation spéciale) comporte une **dimension thérapeutique** et le psychiatre de l'équipe technique doit s'assurer que si les avis transmis à la CDES par l'équipe technique devaient être remis en question, ils ne puissent l'être qu'avec l'ensemble de l'équipe technique appelée en consultation, ce d'autant plus que dans tous les cas le secret médical, social et professionnel doit être respecté.

4°) L'équipe technique doit tenir compte dans tous les cas de l'avis des personnes ou des équipes concernées jusqu'alors par la prise en charge de l'enfant, et même dans certains cas des réserves émises par le médecin traitant ou une équipe traitante à fournir des renseignements dont la production serait inconciliable avec la poursuite d'un traitement ou d'une relation en cours.

En aucun cas, si cette équipe n'a pas les éléments suffisants pour motiver un avis technique et que des investigations complémentaires sont nécessaires, **elle ne peut se substituer à un médecin traitant ou à une équipe traitante** dans la **réalisation des bilans**. En effet, l'approche personnelle au contact direct des besoins de l'enfant et de sa famille ne saurait être le fait d'équipes techniques ou de commissions.

Nouvelles d'Hier...

5°) **La multiplicité des possibilités de saisine** paraît devoir constituer un véritable facteur d'aliénation, la commission pouvant être saisie des cas sans que l'intéressé ou sa famille en soit préalablement averti. C'est le rôle de l'équipe technique de s'assurer que l'intéressé ou sa famille ont été effectivement avertis avant toute instruction du dossier. Il est également souhaitable que le médecin ou l'équipe traitante soit au plus tôt informé de l'intention de saisine.

6°) **La notification des décisions**, malgré les précautions réglementaires, peut se trouver réduite à un envoi recommandé avec accusé de réception. Le psychiatre de l'équipe technique, en appréciant la dimension thérapeutique des décisions prises, doit préciser pour chaque cas présenté à la CDES les modalités particulières de notification qu'impliquent techniquement ces décisions. Bien souvent en effet, seuls peuvent être habilités à le faire l'équipe ou le médecin traitant qui ont en charge l'enfant ou la famille sur le plan médical et/ou psychologique.

7°) Dans tous les cas, l'équipe technique devra envisager des **révisions fréquentes** des décisions prises en appréciant l'évolutivité du handicap en fonction de l'âge du sujet, des thérapeutiques envisagées, des situations socio-familiales.

III – PSYCHIATRE PRÉSENT DANS LES COMMISSIONS DE CIRCONSCRIPTION

Au niveau des commissions de circonscription il est souhaitable que les problèmes soient traités au plus près du milieu scolaire, familial ou médical de l'enfant.

Dans tous les cas, le psychiatre devra veiller à maintenir le principe du libre choix et de la continuité des soins.

Les commissions de circonscription ne devront pas se transformer en équipe technique saisissant directement – sans accord des familles – les commissions départementales. La saisine de la CDES par les commissions de circonscription doit d'ailleurs être tout à fait exceptionnelle.

IV – PSYCHIATRE PRÉSENT À LA CDES

Les organismes professionnels ont, depuis la parution des textes officiels, émis les plus grandes réserves quant à la participation d'un psychiatre aux travaux d'une commission administrative telle que la CDES.

V – PSYCHIATRE DES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS PAR LES DÉCISIONS DE LA CDES

Un recours peut s'exercer en ce qui concerne la désignation de l'établissement ou service assurant l'éducation spéciale ainsi que l'éventuel protocole des mesures d'éducation spéciale proposées – non seulement à l'initiative de l'handicapé ou de sa famille (recours suspensif) mais également, et parmi d'autres, à celle de l'établissement désigné, dans la mesure par exemple où l'équipe médico-éducative estimerait que le placement ne répondrait pas aux critères d'indications et de méthodologie thérapeutique et éducative liés au fonctionnement de l'établissement.

Les éventuels recours doivent être portés à la **connaissance des organismes syndicaux professionnels** à l'échelon départemental et national afin que des mesures puissent être mises en œuvre pour appuyer la remise en question de décisions qui seraient contraires à l'intérêt du sujet handicapé et de sa famille.

Ces consignes élaborées à la lumière du fonctionnement des commissions et équipes actuellement mises en place ne sauraient prétendre être exhaustives et devront sans aucun doute être complétées à l'occasion d'analyses plus approfondies, et du repérage d'éventuelles distorsions de fonctionnement des structures en cause.

Dans cette perspective, il conviendra que chacun informe les instances syndicales départementales, régionales et nationales de tous les problèmes dont il sera amené à prendre connaissance, ainsi que par ailleurs des éventuelles intentions de création d'établissements ou de structures, dont l'opportunité devra toujours être étudiée en fonction des besoins authentiques et des exigences d'une politique concertée de santé mentale.

COLLOQUE



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE

un colloque sur le thème

ANIMAL PARLÉ / ANIMAL PARLANT

le vendredi 16 novembre 2018, à PARIS

ARGUMENT

S'inscrivant directement dans le sillage des récents colloques « *Quelle causalité psychique en 2017 ?* » et « *L'identité* », « *Animal parlé / Animal parlant* » souhaite interroger la spécificité de la parole au regard des nouveaux modèles de pensée issus de l'éthologie et de leurs influences sur l'exercice de la psychiatrie et de ses multiples « *talking cures* ».

Le choix de cette interrogation est le fruit d'occurrences multiples.

- D'abord, conjointement à la neurobiologie, l'actuel essor phénoménal de l'éthologie et ses conséquences épistémologiques comme éditoriales tant dans le domaine scientifique que grand public.
- Le rôle pionnier, avec la portée et l'efficacité de sa pensée organisationnelle confirmée par l'actualité, de l'ouvrage « *Psychiatrie animale* » paru en 1964 et dirigé par Abel Brion et Henri Ey dont, parallèlement à ce colloque, le Créhey⁽¹⁾ vient de publier la réédition de sa première partie.

Le thème « *Animal parlé : réalité naturelle ou fiction ?* » ouvrira la matinée du colloque avec Georges CHAPOUTHIER⁽²⁾ qui traitera de l'émergence de la pensée par paliers successifs non sans oublier les maladies mentales, pour aboutir à l'homme vu à la fois en continuité et en discontinuité avec ses cousins les animaux. Puis, sans concession aucune sur les analogies et les inférences anthropomorphiques, Michel KREUTZER⁽³⁾ abordera les difficiles choix des éthologues : humaniser l'animal ou naturaliser l'humain. Alors même que l'animal et le cerveau, qui apparaissent aujourd'hui dans bien des disciplines comme l'alpha et l'oméga des interrogations, laissent de côté le sujet, son identité et son désir d'existence. Thèmes sur lesquels les éthologues pourraient cependant avoir à dire.

Avec pour trame « *Animal parlant, animal libre* » ou se sentant tel, Francis WOLFF⁽⁴⁾ montrera que pour être libre une action ne doit pas seulement être l'effet d'un désir conscient causé par d'autres événements mentaux, mais doit également participer d'une volition, acte de conscience d'un sujet. Celle-ci n'a d'autre cause que le sujet lui-même et n'est rendue possible que par deux structures constitutives du langage humain : la structure prédicative liée à la possibilité de la négation et la structure indicative liée à l'usage du je et du tu.

« *Usages et limites des représentations comportementales et neurobiologiques du monde animal en psychiatrie : sens et spécificités de la parole* » constituera le thème de l'après-midi. Patrice BELZEAUX⁽¹⁾ présentera les questions posées par l'éthologie à Henri EY qui dévoile une structure organisationnelle garante d'indépendance vis-à-vis des stimuli intérieurs et extérieurs et permettant à l'homme d'être ce qu'il est dans sa parole. De même, il dotera l'animal d'une « psychoïde » qui, dans le discernement adaptatif, présente au fur et à mesure de la descente dans le phylum, une réduction de l'intentionnalité au profit de l'instinct préformé. Cette position permet à EY d'être critique sur la desubjectivation induite par les assimilations hâtives et les effets d'un retour subreptice des méthodes déductives d'évaluation de l'animal à l'homme. Il sera discuté par Georges CHAPOUTHIER et Michel KREUTZER ainsi que par l'intervention de Boris CYRULNIK.

Pour Christian SIMATOS nous parlons de monde animal en nous y incluant. Or comment s'assurer de ce dont est fait notre propre monde ? Nous lui appartenons, il ne nous appartient pas, nous n'en sommes pas les maîtres, seulement les interprètes. En conséquence de cet embarras il nous revient d'analyser ce qui nous détermine à poser des questions comme celles de ce colloque, non sans évoquer la liberté ainsi que la pluralité de paroles, dont celle de l'animal.

Au final, Nicole KOEHLIN interrogera le rôle de l'animal et de la multiplicité de ses discours dans ce qu'il est convenu d'appeler l'espace transitionnel.

La proximité animale avec ses abords psychothérapeutiques ainsi que les pratiques vétérinaires dites psychiatriques, comme le second volume de « *Psychiatrie animale* » seront abordés en septembre 2019 lors du colloque « *Animal parlé / Animal parlant II* ».

⁽¹⁾ Cercle de recherche et d'édition Henri Ey, présidé par Patrice BELZEAUX, Collection *Clinique et psychopathologie* : Psychiatrie animale, Volume 1, A. Brion, H. Ey, préface de B. Cyrulnik, septembre 2018.

⁽²⁾ Les racines de la complexité en mosaïque, *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 2018/1 (Tome 134), 8 pages, disponible sur Cairn info.

⁽³⁾ *L'Éthologie*, Que sais-je ? N° 4074, Presses Universitaires de France / Humensis, 2017, 127 pages.

⁽⁴⁾ *Trois utopies contemporaines*, Fayard 2017, 180 pages. Notre humanité. D'Aristote aux neurosciences, Fayard, 2010, 383 pages.

Nous ne publions ici que quelques références de circonstance à défaut des imposantes bibliographies de certains intervenants.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBO, L, Jean-Pierre CAPITAIN, Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, Christian PORTELLI, David SOFFER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante : secretariat@psychiatrie-francaise.com ou visiter notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE

PROGRAMME



ANIMAL PARLÉ / ANIMAL PARLANT

le vendredi 16 novembre 2018, à PARIS

9h00 – 9h05 : **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**
Jean-Yves COZIC, Président de l'Association Française de Psychiatrie.

MATIN

Animal parlé : réalité naturelle ou fiction ?

Président de séance : **François KAMMERER** – Psychiatre, Vice-Président de l'Association Française de Psychiatrie

9h05 – 9h10 : **INTRODUCTION**

9h10 – 9h15 : **La réédition de « psychiatrie animale »**
Patrice BELZEAUX (Perpignan), Psychiatre, Président du CREHEY.

9h15 – 10h00 : **L'émergence de la pensée, l'animal, l'homme...**
Georges CHAPOUTHIER (Paris), Philosophe et neurobiologiste, Directeur de recherche émérite au CNRS.

10h00 – 10h45 : **Humaniser l'animal ou naturaliser l'humain ? Les difficiles choix des éthologues**
Michel KREUTZER (Paris), Professeur émérite d'éthologie à l'Université Paris Nanterre.

10h45 – 11h15 : Discussion avec la salle

11h15 – 11h30 : Pause

Président de séance : **Jean-Yves COZIC** – Président de l'Association Française de Psychiatrie

11h30 – 12h15 : **Animal parlant, animal libre**
Francis WOLFF (Paris), Professeur émérite de philosophie à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm.

12h15 – 12h40 : Discussion avec la salle et les intervenants

12h40 – 14h10 : Déjeuner libre

APRÈS-MIDI

Usages et limites des représentations comportementales et neurobiologiques du monde animal en psychiatrie : sens et spécificités de la parole

Président de séance : **Jean-Louis GRIGUER** – Psychiatre des Hôpitaux, Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie

14h10 – 14h40 : **Une Nature, pas sans sujet ; la psychopathologie d'H. Ey à l'épreuve de l'Éthologie**
Patrice BELZEAUX (Perpignan), Psychiatre, Président du CREHEY.

14h40 – 15h00 : Discussion avec la salle et Georges CHAPOUTHIER

15h00 – 15h30 : Boris CYRULNIK (La Seyne-sur-Mer), Psychiatre.

15h30 – 15h50 : Discussion avec la salle et Michel KREUTZER

15h50 – 16h00 : Pause

16h00 – 16h30 : **Animal, qui es-tu ?**
Christian SIMATOS (Paris), Neuropsychiatre, Psychanalyste.

16h30 – 16h45 : Discussion avec la salle et les intervenants

16h45 – 17h15 : **Approche de l'animal dans l'espace transitionnel**
Nicole KOEHLIN (Paris), Psychiatre.

17h15 – 17h30 : Discussion avec la salle et les intervenants

17h30 – 18h00 : **CONCLUSION DE LA JOURNÉE AVEC LES INTERVENANTS**
Jean-Louis GRIGUER, Psychiatre des Hôpitaux, Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie.

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION



ANIMAL PARLÉ / ANIMAL PARLANT
le vendredi 16 novembre 2018, à PARIS

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
 45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° Adeli :
Cette Rencontre entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

prendra part au colloque du 16 novembre 2018, à Paris

et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT	APRÈS
	le 12 octobre 2018 (le cachet de la poste faisant foi)	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 130 €
Membres de l'AFP (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 70 €
Étudiants de moins de 30 ans ; internes ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 40 €
Formation Professionnelle	<input type="checkbox"/> 200 €	<input type="checkbox"/> 250 €
➤ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 (avec prise en charge de l'employeur pour les salariés) ➤ DPC* : (N° agrément 2391) – Sous réserve de l'accord de l'ANDPC concernant le programme. Nous contacter soit par téléphone ☎ 01 42 71 41 11 – soit par mail ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com • Libéraux et salariés de centre de Santé : Frais de DPC pris en charge par l'ANDPC et indemnisation du participant (si validation des 3 étapes), chèque de caution de 450 € à fournir à l'inscription • Salariés et hospitaliers : Ces frais de formation seront pris en charge par votre établissement dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur		
TOTAL GÉNÉRAL =		
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 160 € (les inscriptions au titre de la formation professionnelle ne sont pas assurées sur place)		

Le 2018

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque.**
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQNDP, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

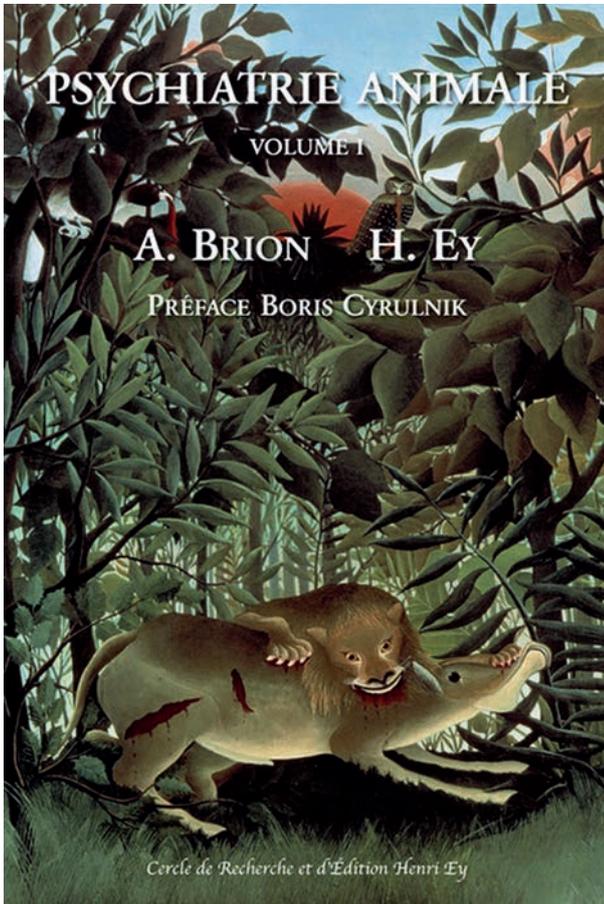
RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
 ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com
 et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

PSYCHIATRIE ANIMALE

ISBN : 978-2-9527859-7-6

A. BRION, H. EY, Préface de Boris CYRULNIK
Publication avec l'aide de l'Association Française de Psychiatrie



En 1964, Henri Ey et Abel-Justin Brion réunissent en un volumineux *Traité* le résultat de plusieurs journées d'études interrogeant la possibilité du concept de « *psychiatrie animale* ». L'animal est, à tous les niveaux, un « *horizon pour l'homme* » comme l'expose si justement G. LANTELLA dans ce volume ! : il est présent dans nos mythes et dans nos peurs, comme gardien de nos angoisses et miroir anthropomorphe de notre âme, mais il est aussi présent dans la recherche et dans la science, et présent depuis toujours, dans notre conception de l'homme.

Lorsque nous réussissons à dépasser notre *anthropomorphisme*, alors se posent de sérieuses questions. *L'instinct* tout d'abord : son adéquation parfaite à l'objet, sa « *perfection* », sur laquelle on s'est longtemps émerveillé au travers des observations si fines du célèbre entomologiste Henri FABRE, suppose qu'il n'y a nul sadisme pour le Lion à dévorer une Antilope... La « *névrose expérimentale* » de l'animal ensuite, supposée à partir des travaux de Pavlov sur les conditionnements contradictoires est-elle pour autant une Névrose? La « *psychoïde* » animale (BLEULER, Ey), dominée par le sentir des sens, est tellement différente du psychisme de l'homme dominé par le langage.

Différence donc, mais aussi modèle pour l'homme, car comme les recherches de Michel JOUVET l'ont montré pour maintes espèces animales le plan général de l'organisation du sommeil est souvent très proche de celui de l'homme. Comme l'homme, l'animal rêve. Nous le savons scientifiquement par la présence de *phases paradoxales* qui le contiennent généralement. Dès lors se pose pour le biologiste la question de la fonction du rêve pour la vie de l'espèce et pour le psychopathe la possibilité, au moins dans des crises, de passer du rêve au délire?

Toutes ces questions et bien d'autres, comme la transmission de l'apprentissage par l'épigenèse, sont soulevées et débattues ardemment dans ce volume et l'on voit poindre, malgré les avertissements de Ey, les prémices de l'application à l'homme de la psychologie objective des conduites et des comportements qui envahiront la psychiatrie du Sujet, cinquante ans plus tard.

ISBN : 978-2-9527859-7-6,
ISSN : 2109-6414 COLLECTION CLINIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIE

Prix public : 18 € HT
(Association 1901 non soumise à la TVA)
Cercle de Recherche et d'Édition Henri Ey (CREHEY)

BON DE COMMANDE

Nom :

Prénom :

Adresse

Code postal : Ville :

Commande l'ouvrage « **Psychiatrie animale** »

Quantité x 18 € = €

Frais de port en sus = + 3 €

Total = € Par chèque à l'ordre du **CREHEY**

Coupon à retourner :

ASSOC CREHEY – Docteur Patrice BELZEAUX – 2, rue Léon Dieudé – 66000 PERPIGNAN

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN*

Août-Septembre 2018

L'actualité de la rentrée est encore marquée par la communication de l'Élysée. La date butoir est le 18 septembre 2018, la presse est prête après avoir distillé quelques gouttes du breuvage déjà préparé avec un affinage programmé. Le Président de la République devrait annoncer lui-même son projet de refonte du système de santé. C'est un nouveau projet de Loi, de nature révolutionnaire, tant jusque-là nous

n'étions pas en manque avec le florilège des Lois de santé qui se succèdent, depuis la conviction des technocrates que l'offre de soins crée la demande de soins.

Malheureusement les exigences de publication de *La Lettre de Psychiatrie Française* ne nous permettront pas de le commenter.

Il existe néanmoins des annonces importantes contenues dans l'arrêté

du 16 août 2018 complétant l'annexe de l'arrêté du 1^{er} août 2018 portant approbation de l'avenant n° 6 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016.

Vous trouverez ci-après la publication des évolutions de la nomenclature concernant notre activité psychiatrique libérale.

Justificatifs des indicateurs du premier volet du forfait structure

Champs	Indicateurs	Nombre de points	Équivalent en €	Type d'indicateur	Périodicité
Volet 1 : Valoriser l'investissement dans les outils	Mise à disposition d'un justificatif témoignant de l'utilisation d'un logiciel métier avec LAP, compatible DMP			Déclaratif	Annuelle
	Utilisation d'une messagerie sécurisée de santé			Déclaratif	Annuelle
	Version du cahier des charges SESAM Vitale intégrant les avenants publiés sur le site du GIE-SV au 31/12 de l'année N-1			Automatisé	Annuelle
	Affichage dans le cabinet et sur le site Annuaire Santé des horaires de consultations et des modalités d'organisation du cabinet			Déclaratif	Annuelle
	Taux de télétransmission supérieur ou égal à 2/3 de l'ensemble des feuilles de soins émises			Automatisé	Annuelle
TOTAL		175 (2017) 230 (2018) 280 (2019)	1 225 € en 2017 1 610 € en 2018 1 960 € en 2019		

Si ce premier volet nous concerne directement, et si son exécution conditionne l'accès au volet 2, chacun sait déjà l'exclusion de la psychiatrie de la ROSP.

* Psychiatre, Président du Syndicat des Psychiatres Français.

Article 2.8

Justificatifs des indicateurs du deuxième volet du forfait structure

Champs	Indicateurs	Nombre de points	Équivalent en €	Type d'indicateur	Périodicité
Volet 2 : valoriser la démarche d'appui à la prise en charge des patients	Dématérialisation des téléservices	20 en 2017 60 en 2018 90 en 2019	140 € en 2017 420 € en 2018 630 € en 2019	Automatisé	Annuelle
	Capacité à coder les données médicales	10 en 2017 20 en 2018 50 en 2019	70 € en 2017 140 € en 2018 350 € en 2019	Déclaratif	Annuelle
	Implication dans les démarches de prise en charge coordonnées de patients	15 en 2017 40 en 2018 60 en 2019	105 € en 2017 280 € en 2018 420 € en 2019	Déclaratif	Annuelle
	Amélioration du service offert aux patients	20 en 2017 80 en 2018 130 en 2019	140 € en 2017 560 € en 2018 910 € en 2019	Déclaratif	Annuelle
	Valorisation de la fonction de maître de stage	10 en 2017 30 en 2018 50 en 2019	70 € en 2017 210 € en 2018 350 € en 2019	Déclaratif	Annuelle
	Valoriser le recours à la télémedecine Aide à l'équipement pour vidéo transmission sécurisée	50 en 2019	350 € en 2019	Déclaratif	Annuelle
	Valoriser le recours à la télémedecine Aide aux équipements médicaux connectés	25 en 2019	175 € en 2019	Déclaratif	Annuelle
TOTAL		75 en 2017 230 en 2018 455 en 2019	525 € en 2017 1 610 € en 2018 3 185 € en 2019		

Pour mémoire, vous trouverez ci-après le tarif des actes pour les psychiatres.

Actes	Métropole	Guadeloupe Martinique	Guyane Réunion	Mayotte
CNPSY (prévue à l'article 2.1 de la NGAP)	39,00 €	46,80 €	46,80 €	46,80 €
Consultation réalisée au cabinet par un psychiatre à la demande du médecin traitant dans les deux jours ouvrables (prévue à l'article 15.2.4 de la NGAP)	1,5 CNPSY 58,50 €	1,5 CNPSY 70,20 €	1,5 CNPSY 70,20 €	1,5 CNPSY 70,20 €
Majoration de coordination dans le cadre du parcours de soins coordonnés (prévue aux articles 16.2 et 28.2.1)				(1)
MCS : Majoration de coordination pour la psychiatrie, la neuropsychiatrie et la neurologie	5,00 €	5,00 €	5,00 €	(1)
Majoration forfaitaire transitoire (prévue à l'article 2 bis de la NGAP)				
MPC : Majoration de la CNPSY pour les neurologues, neuropsychiatres et psychiatres dans les conditions fixées par l'article 2 bis des dispositions générales de la NGAP	2,70 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €
MTS : Majoration transitoire spécifique par les médecins spécialistes de Mayotte				2,00 €
MTJ : Majoration transitoire spécifique pour les médecins spécialistes de Mayotte pour les patients de moins de 16 ans				3,00 €
Avis ponctuel de consultant (prévu à l'article 18 de la NGAP et à l'article 28.3.5 de la convention)				
APY : Avis ponctuel de consultant par un psychiatre, neuropsychiatre ou neurologue	62,50 €	75,00 €	75,00 €	(1)
AVY : Avis ponctuel de consultant par un psychiatre, neuropsychiatre ou neurologue au domicile du patient	62,50 €	75,00 €	75,00 €	(1)
APU : Avis ponctuel de consultant par un professeur des universités-praticien hospitalier	69,00 €	82,80 €	82,80 €	(1)

VNPSY : Visite au domicile (prévue à l'article 2.1 de la NGAP)	39,00 €	46,80 €	46,80 €	46,80 €
Consultations et majorations complexes				
MSH : Majoration pour la consultation de suivi de sortie d'hospitalisation de court séjour des patients à forte comorbidité (prévue à l'article 15.6 de la NGAP)	23,00 €	27,60 €	27,60 €	(1)
MPF : Majoration pour la consultation avec la famille d'un enfant présentant une pathologie psychiatrique grave nécessitant une prise en charge spécialisée d'une durée prévisible au moins égale à un an par le psychiatre et pédopsychiatre (prévue à l'article 14.4.4 I de la NGAP)	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
MAF : Majoration pour la consultation annuelle de synthèse avec la famille pour un enfant présentant une pathologie psychiatrique grave nécessitant une prise en charge spécialisée pour le psychiatre et pédopsychiatre (prévue à l'article 14.4.4 II de la NGAP)	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
TCA : Majoration pour première consultation spécifique de prise en charge d'un trouble grave du comportement alimentaire (anorexie mentale, obésité morbide) (prévue à l'article 15.8 de la NGAP) Pour des raisons de confidentialité, l'acte est facturé aux organismes d'assurance maladie sous le code prestation agrégé MCX	16,00 €	16,00 €	16,00 €	16,00 €
Consultations et majorations très complexes				
MPA : Rémunération forfaitaire pour les patients âgés de plus de 80 ans (dont le médecin n'est pas le médecin traitant) (prévue à l'article 15.4.1 et à l'article 28.5 de la convention)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Nouveau tarif applicable à compter du 15 septembre 2018

(sous réserve de l'inscription de l'acte sur la liste des actes et prestations)

Actes	Métropole	Guadeloupe Martinique Guyane Réunion	Mayotte
Acte de téléconsultation du médecin spécialiste (TC) – hors psychiatrie	23,00 €	27,60 €	27,60 €
Acte de téléconsultation du médecin spécialiste en psychiatrie TC	39,00 €	46,80 €	46,80 €
Acte de téléconsultation du médecin spécialiste en psychiatrie à la demande du médecin traitant dans les deux jours ouvrables 1.5TC	58,50 €	70,20 €	70,20 €

Les psychiatres peuvent dès maintenant prétendre à une prise en charge par l'assurance maladie des actes qu'ils réaliseront en téléconsultation. Dans les grandes lignes, cette téléconsultation prise en charge est une consultation à distance réalisée entre un médecin dit « téléconsultant », quelle que soit sa spécialité médicale, et un patient, ce dernier pouvant, le cas échéant, être assisté par un autre professionnel de santé, mais ce n'est pas obligatoire.

En principe, il doit s'agir d'un patient connu du praticien qui assure la téléconsultation.

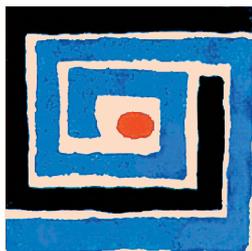
C'est le médecin qui détermine et assure la responsabilité de l'acte qui peut être réalisé en téléconsultation, en sachant que celui-ci doit s'inscrire obligatoirement dans le parcours de soins coordonné du patient.

Pour les conditions de réalisation matérielle de l'acte de téléconsultation, nous ne saurons que

trop appeler les confrères à la prudence et à la plus grande circonspection devant la multiplicité des offres commerciales. Attention aux engagements pris en sachant que des organisations, en particulier certaines UPRS, envisagent de faciliter l'accès des médecins libéraux à la réalisation concrète de ces actes.

⁽¹⁾ Le parcours de soins ne s'applique pas à Mayotte.

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS



SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

COTISATION pour 2018

Resserrons nos rangs, pour peser davantage !

Le Professeur Docteur Prénom : Nom :

Exercice professionnel : libéral hospitalier salarié

..... @

.....

.....

.....

.....

règle sa **cotisation pour** : **2018** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS
et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

	COTISATION 2018* Tarif valable jusqu'au 31 décembre 2018
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis plus de 4 ans	365 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans	305 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 2 ans	235 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en formation (sur justificatif)	90 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres n'exerçant plus	175 €

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**,
à retourner : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

Signature (ou cachet) :

* **Sont inclus dans cette somme :**

- un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue *Psychiatrie Française* ;
- un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information *La Lettre de Psychiatrie Française* ;
- un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « *Petites annonces* » de *La Lettre de Psychiatrie Française* (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).
- **et aussi :**
 - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
 - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

45, rue Boussingault – 75013 PARIS

01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60

contact@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE

LA COULEUR DU VIDE

Théo MOUHOUD*

Elle saisit la lame, l'appuie fortement contre sa peau blanche jusqu'à ce que le vide rouge s'échappe et que l'angoisse dégonfle. L'incompréhension de l'intérieur invite l'acte de déchirure de l'enveloppe. Elle perce sa peau comme elle perce une écrasante carapace. Elle n'éprouve pas du plaisir, elle éprouve. Enfin du concret, pas de doute. Elle sent la douleur et voit les dégâts. Elle fait communiquer son intérieur indéchiffrable avec l'extérieur étranger. Le liquide rouge porte le vide. Le rouge comme preuve douloureuse d'une souffrance interne magmatique et impalpable, devenue indescriptible.

Elle n'arrive pas à identifier et gouverner ses émotions et ainsi à gérer celles des autres. Elle ne sait pas qui elle est, son identité change avec son humeur. Elle est labile, en constante mutation, elle manque de repère. Elle se dit médiocre et inapte à la vie. Elle se dénigre et s'insulte. Elle ne se connaît pas, elle souffre de cohabiter avec une inconnue.

Elle pense à la mort. Des idées noires si banales. Chaque matin, elle pense à se couper les veines, à quitter cet état de tourment. Mais elle ne peut pas

se donner la mort, son chat l'en empêche, « car il faut le nourrir » dit-elle. Quel curieux paradoxe ce chat qui la maintient en vie.

Elle demande de l'aide. Elle souhaite aller mieux, comprendre pourquoi elle souffre tout le temps, chaque jour, chaque minute. Elle défie l'autre avec ses propos banalisant la mort. Elle démontre à son interlocuteur que la mort lui est à portée de main. Sans intentionnalité ce soir, sans scénario précis, elle répand son angoisse. Elle regarde droit dans les yeux. Elle démontre que sa souffrance est quotidienne et familière. Elle veut sentir le désarroi de l'autre. Elle souhaite voir si elle touche et émeut, preuve qu'elle est présente, qu'elle vit. Elle demande un engagement, une préoccupation. Elle souhaite la présence infaillible qu'elle n'a jamais eue.

Mademoiselle, vous peignez un autoportrait empli de tristesse, de désarroi et d'abstrait, couvert toutefois par un drap protecteur abîmé et usé. Ce tissu, teinté de sang et marqué d'entailles, finira par tomber. Un jour, je l'espère, vous distinguerez un portrait fait de lignes précises et achevées, où vous pourrez enfin contempler une image de vous solide et suffisante. Ainsi, le rouge ne sera plus la couleur du vide et il ne sera plus nécessaire de le voir couler pour vous sentir vivre.

* Alias « L'interne2psy » (Paris).

Pensez à vous inscrire à nos colloques :

- le **12 octobre 2018**, « **Expertise et traumatismes psychiques** », à Paris
- le **16 novembre 2018**, « **Animal parlé / Animal parlant** », à Paris

MERCI DE LES RÉSERVER

LIVRES EN IMPRESSIONS

LE POUVOIR SUR ORDONNANCE

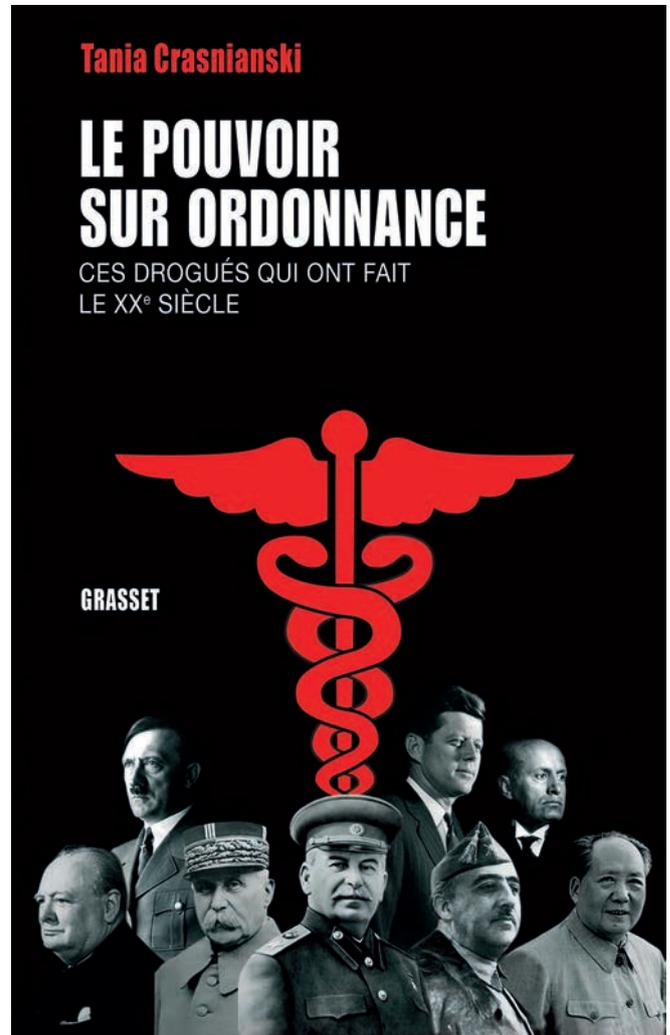
Claire BRISSET

C'est un livre passionnant pour tout médecin – *a fortiori* pour tout psychiatre – qu'a écrit Tania Crasnianski, sous le titre « Le pouvoir sur ordonnance, ces drogués qui ont fait le XX^{ème} siècle ». Un titre au demeurant peu fidèle au contenu du livre qui porte plus spécifiquement sur la relation d'emprise qu'ont entretenue un certain nombre de dirigeants du XX^{ème} siècle avec leurs médecins personnels.

Dans cette galerie de portraits, l'on trouve certains des tyrans les plus meurtriers du siècle : Hitler, Staline, Mao Tsé Toung, Franco, Mussolini, et d'autres tels Churchill ou John Kennedy qui, pour démocrates qu'ils aient été, n'en furent pas moins sous l'emprise d'une relation médicale transformée en pourvoyeuse de psychotropes. On trouve aussi Philippe Pétain, soucieux jusqu'à son plus grand âge de s'assurer une forme physique qu'il assimilait à l'exercice du pouvoir.

Les personnages les plus saisissants de ce livre sont assurément les figures du Dr Théo Morell, médecin personnel d'Hitler, et de Max Jacobson, médecin attitré de John Kennedy. Théo Morell se met au service d'Hitler dès les années 30 et devient en janvier 1933, lorsque le Führer accède au pouvoir, son médecin officiel. Il a alors 51 ans et Hitler 48. Morell est d'un naturel peu avenant, il est méprisé par l'entourage du Führer, mais c'est un nazi convaincu et surtout, il a su se rendre indispensable en fournissant à Hitler des injections d'innombrables substances : barbituriques, substituts morphiniques, hormones mâles, opiacés... Et surtout la fameuse « Vitamultine » dont la composition reste secrète mais dont on pense aujourd'hui qu'il s'agissait d'une métamphétamine hautement addictive. On sait d'ailleurs que l'armée allemande faisait une intense consommation de drogues de synthèse, telle la fameuse « pervitine », aussi une métamphétamine, dénommée « chocolat », dont la Wehrmacht commanda 35 millions de doses distribuées aux soldats en 1940 au moment d'envahir la France. Il fallut que le ministère de la Santé du Reich intervienne pour que cessent ces distributions massives.

Hitler, lui, échappe bien entendu à tout contrôle. Sa dégradation physique va de pair avec l'effondrement du Reich, mais sa confiance en son médecin demeure aveugle. En 1943, Morell redouble son activité de fournisseur et, malgré l'opposition d'autres médecins appelés à son chevet, le Führer le protège mais plonge dans la dépendance. Morell va jusqu'à le rejoindre dans son bunker, en janvier 1945, alors que chacun sait le III^{ème} Reich est sur le point de capituler. En avril 1945, Hitler le congédie brusquement et l'envoie en Bavière, juste avant de se suicider. Morell est arrêté par les Alliés mais ne sera accusé d'aucun crime et relâché en 1947 pour mourir en 1948.



Auteurs : Tania CRASNIANSKI

Éditeur : Grasset

Collection : Document Français

Date de parution : octobre 2017

ISBN : 978-2-2468-1249-6

Pages : 336

Prix : 20 €

La majorité des historiens pensent qu'Hitler ne souffrait d'aucune maladie particulière mais que, hypocondriaque, il est tombé progressivement dépendant des quantités énormes de psychotropes administrées par Morell. D'où des questions qui, aujourd'hui encore, donnent le vertige : l'aveuglement du Führer devant l'évidence de la déroute à venir, notamment à partir de Stalingrad, peut-il être mis en relation avec l'injection intraveineuse que Morell lui administrait chaque matin ? On ne connaîtra sans doute jamais la réponse.

L'histoire de John Kennedy est bien évidemment très différente mais on trouve aussi dans son ombre un médecin alchimiste, le Dr Max Jacobson, qui ne tarda pas à être surnommé « Dr Feelgood ». Quand il rencontre le futur président, Jacobson, issu d'une famille juive polonaise émigrée aux États-Unis pour fuir le nazisme, est déjà un habitué des célébrités de New York et de Hollywood à qui il procure force potions à base d'amphétamines et d'hormones, un mélange qu'il dénomme le « speed ». Son effet désinhibant est d'autant plus intéressant qu'il procure un puissant sentiment d'invincibilité. John Kennedy, contrairement à son apparence de pleine santé, est atteint de la maladie d'Addison ; il a vaincu dans sa jeunesse une leucémie qui a failli l'emporter et souffre des séquelles d'une blessure de guerre qui le contraint à porter en permanence un corset.

Pour celui qui n'est encore que sénateur, la rencontre avec Jacobson est providentielle. Déjà grand consommateur de multiples psychotropes, amphétamines et barbituriques notamment, le futur Président trouve en Jacobson le fournisseur idéal, d'autant plus compréhensif que le médecin est lui-même grand consommateur des mêmes substances. Quand il accède à la présidence, Kennedy ne peut fonctionner sans les cocktails médicamenteux du Dr Feelgood, qu'il administre d'ailleurs aussi à la première Dame et probablement à Marilyn Monroe. La dépendance du Président inquiète d'autant plus son entourage qu'il doit

affronter des situations aussi graves que la crise des missiles à Cuba et l'enlèvement des États-Unis dans la guerre du Vietnam. Son frère Robert, ministre de la Justice, le FBI, la CIA, cherchent à l'éloigner du Président, à un point tel que le médecin propose sa démission. Mais le Président la refuse, il n'a vraiment confiance qu'en son médecin.

Le 22 novembre 1963, John Kennedy est abattu dans des circonstances qui ne seront jamais élucidées. Robert Kennedy fait détruire tous les documents qui auraient pu révéler certaines des liaisons dangereuses de son frère. Dix ans plus tard, le *New York Times* publie un article retentissant sur le sujet, révélant les addictions de John Kennedy et le rôle joué par Jacobson. Celui-ci est entendu par l'ordre des médecins de New York et est menacé de radiation, une action judiciaire qui durera plus d'un an et aboutira à une interdiction d'exercer. Jacobson mourra en 1979 sans avoir jamais été réhabilité.

Histoires singulières que celles de chacun de ces hommes qui ont tenu entre leurs mains le destin de millions d'êtres humains. Dans sa conclusion, l'auteur soulève une question qui reste d'une évidente actualité : « Faut-il informer le peuple et le monde de la santé du chef de l'État ? ». Autrement dit, faut-il laisser la dictature de la « transparence » s'infiltrer dans la relation entre le malade, si puissant soit-il, et son médecin ? Questions brûlantes, à ce jour sans réponse.

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

Aux origines du processus créateur

Anne BRUN

Érès - 2018 - coll. Thema/Psy - Br. - 14,00 €

Technique et fin d'une psychanalyse

Michel S. LEVY

L'Harmattan - 2018 - coll. Études Psychanalytiques - Br. - 30,00 €

Petit traité de cyberpsychologie

Serge TISSERON

Le Pommier - 2018 - coll. Essais - Br. - 19,00 €

Fonction phorique, holding et institution

Pierre DELION

Érès - 2018 - coll. Thema/Psy - Br. - 10,00 €

Ce que le nazisme a fait à la psychanalyse

Laurence KAHN

PUF - 2018 - coll. Petite Bibliothèque de Psychanalyse - Br. - 14,00 €

L'inconscient, pour quoi faire ?

Jean-Richard FREYMANN

Érès - 2018 - coll. Hypothèses - Br. - 19,50 €

En scène au psychodrame

Roger PERRON

Érès - 2018 - coll. Thema/Psy - Br. - 14,00 €

Le collectif à venir

Patrick CHEMLA

Érès - 2018 - Br. - 25,00 €

Robots, de nouveaux partenaires de soins psychiques

Serge TISSERON, Frédéric TORDO

Érès - 2018 - coll. L'école des Parents - Br. - 12,00 €

Le bébé dans tous ses états

Sous la direction de Hervé BENTATA, Catherine FERRON, Marie-Christine LAZNIK

Érès - 2018 - coll. Poche - Br. - 19,50 €

Dieu, un père ?

Pourquoi le christianisme nous a imposé une image paternelle

Hubert AUQUE

Érès - 2018 - Br. - 9,50 €

Vivre après l'alcool

Clés pour devenir acteur de ses choix

Henri GOMEZ

Érès - 2018 - coll. Bacchus - Br. - 20,00 €

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par annonces@psychiatrie-francaise.com

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

- Pour le N° 259 : le **12 octobre 2018** au plus tard, pour une parution **semaine 44**.
- Pour le N° 260 : le **16 novembre 2018** au plus tard, pour une parution **semaine 49**.



LE CENTRE
HOSPITALIER
VERDUN SAINT-MIHEL

RECHERCHE

MÉDECIN PÉDOPSYCHIATRE OU PSYCHIATRE

Pour le 2^{ème} secteur de psychiatrie Enfants/Adolescents de Meuse qui comprend **4 filières par âge** : Périnatalité et toute petite enfance (liaison), Petite Enfance (CMP, CATTP, HDJ), Enfance (CMP, CATTP, HDJ), Pré adolescence/Adolescence (CMP, CATTP, HDJ, HC, équipe mobile) et **1 filière transversale SPPUC** (Service de Pédopsychiatrie d'Urgence et de Crise, 0-18 ans).

En venant à Verdun, vous rejoignez une équipe dynamique au sein de l'établissement support du GHT5. La ville constitue un cadre de vie agréable et se situe à 1h30 de Paris ou Strasbourg en TGV et à 1h de voiture de Metz.

Contacteur :

M. SPIESS : Directeur Adjoint en charge des affaires médicales du GHT :

affairesmedicales@ch-verdun.fr

Docteur Franco RATSIMBALISON par

aratsimbalison@ch-verdun.fr (réf. 4155)

(réf. 4154) **75 – PARIS –** La Protection Judiciaire de la Jeunesse **Recherche un Psychiatre** pour 3h de vacation/semaine – Mission : participer aux réunions de l'équipe éducative – Public : mineurs délinquants suivis dans le cadre judiciaire CDD un an renouvelable – prise de poste : immédiate + CV à transmettre à marina.reverdy@justice.fr

LA CLINIQUE DUPRÉ

RECRUTE

UN PSYCHIATRE

Pour novembre 2018, un poste de médecin senior est à pourvoir. Service de soins/études temps plein.

Statut et rémunération selon convention FEHAP.

La Clinique DUPRÉ, appartenant à la Fondation santé des Étudiants de France, est un établissement psychiatrique accueillant des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre d'une double prise en charge soins-études situé à Sceaux (92).

Contact :

Dr Patricia BENHAMOU

rh.dupre@fsef.net

(réf. 4156)

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

FORMATION

EN FRANCE

PARIS, du 15 au 18 et du 12 au 14 décembre, et du 16 au 18 janvier 2019 : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une formation en psychopathologie (session d'approfondissement) sur le thème « **Initiation à l'analyse des pratiques professionnelles** ». – Informations et inscriptions : LFSM – Pôle Formation – ☎ 01 42 66 20 70 ou par ✉ pole.formation@lfsm.fr

Novembre 2018

PARIS, le 8 : Santé Mentale France organise une journée de formation sur le thème « **Psychiatrie et santé mentale : quand le parcours se met au service du pouvoir d'agir ?** ». – Informations et inscriptions : Santé Mentale France – 31, rue d'Amsterdam – 75008 PARIS – ☎ 01 44 96 06 36 – ✉ 01 45 96 06 05 – ✉ contact@santementale.fr – 🌐 www.santementale.fr

RÉUNIONS ET COLLOQUES

EN FRANCE

Octobre 2018

PARIS, le 1^{er} : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Charlie, Chaplin ou la grâce de l'invisible** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – ✉ corinne.dugre-lebigre@imm.fr

CRÉTEIL, le 10 : La Fondation FondaMental organise une conférence sur le thème « **Machine learning, new tools to analyse multi-modale data in psychiatry** ». – Informations et inscriptions : Fondation FondaMental – Hôpital Albert Chenevier – Pôle de Psychiatrie – 40, rue de Mesly – 94000 Créteil – ☎ 01 49 81 34 56 – 🌐 <https://www.fondation-fondamental.org>

PARIS, le 12 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Expertise et traumatismes psychiques** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

OPIO EN PROVENCE du 12 au 14 : Le Syndicat des Médecins Libéraux (SML) organise leur 9^{ème} congrès sur le thème « **Médecin Manager de la Santé** ». – Informations et inscriptions : Syndicat des Médecins Libéraux – 40, Rue Gabriel Crie – 92240 MALAKOFF – ☎ 01 84 79 05 50 – ✉ lesml@lesml.org

PARIS, le 16 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Corps hypocondriaque : clinique et théorie de la possession** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr/

PARIS, le 22 : La Société Médico-Psychologique organise une séance consacrée à la « **Physiologie et Psychiatrie** ». – Informations et inscriptions : ✉ jacqueline_parrant@orange.fr ou ✉ sylvie.r.vermeersch@gmail.com

Novembre 2018

PARIS, les 7, 8, 9 et 10 : Le Centre d'Études des Radicalisations et de leurs Traitements (CERT) organise les états généraux Psy sur « **Radicalisation** ». – Informations et inscriptions : CERT – ☎ 06 44 85 92 27 – ✉ inscription.cert.egpsy@gmail.com – 🌐 <https://etats-generaux-psy.fr> ou 🌐 <https://cert-radicalisation.fr>

LYON, le 8 : Santé Mentale France organise une journée sur « **Psychiatrie et santé mentale : quand le parcours se met au service du pouvoir d'agir ?** ». – Informations et inscriptions : Santé Mentale France – 31, rue d'Amsterdam – 75008 Paris – ☎ 01 45 96 06 36 – ✉ contact@santementalefrance.fr – 🌐 www.santementalefrance.fr

PARIS, le 13 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Qui commande ? Psychanalyse de l'autorité et de l'obéissance** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr/

PARIS, le 16 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Animal parlé / Animal parlant** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

PARIS, le 17 : Le Collège International de Psychanalyse et d'Anthropologie (CIPA) organise une Rencontre-débat sur « **Le sensible, quel avenir ?** ». – Informations et inscriptions : CIPA – 212, rue de Vaugirard – 75015 Paris – ✉ contact@cipa-association.org – 🌐 www.cipa-association.org

PARIS, du 23 au 25 : La Société Française de Psychopathologie de l'Expression et d'Art-thérapie organise ses 54^{èmes} Journées d'Automne sur le thème « **Traversées. Cliniques et esthétiques** ». – Informations et inscriptions : Dr Ghislaine REILLANNE – ✉ ghislaine.reillanne@wanadoo.fr – 🌐 <https://www.sfpe-art-therapie.fr/>

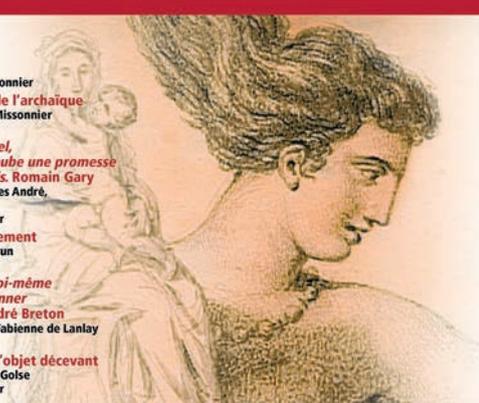
Bernard Golse AEPEA-Hôpital Necker Enfants Malades
Alain Braconnier APEP-ASM13

BBADOS

DU BÉBÉ À L'ADOLESCENT

L'amour fou

Folie maternelle, passion adolescente et énigmes du lien



Introduction
Bernard Golse, Alain Braconnier
L'amour et le destin de l'archaïque
Maurice Corcos, Sylvain Missonnier
Discutant : Bernard Golse

Avec l'amour maternel, la vie nous a fait à l'aube une promesse qu'elle ne tient jamais. Romain Gary
Catherine Chabert, Jacques André, Alexandrine Schniewind
Discutant : Alain Braconnier

Désamour, désattachement
Sarah Bydlowski, Anne Brun
Discutant : Bernard Golse

Je m'étais perdu à moi-même et tu es venue me donner de mes nouvelles. André Breton
Alejandro Rojas-Urrego, Fabienne de Lanlay
Discutant : Bernard Golse

Enjeux et destins de l'objet décevant
René Roussillon, Bernard Golse
Discutant : Alain Braconnier

Vendredi 23 novembre 2018
Maison de la Chimie
28 bis rue Saint-Dominique - 75007 PARIS

Renseignements : Estéle Georges-Chassot - Le CarnetPSY
8 avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 Boulogne
Tél. : 01 46 04 74 25 - est@carnetpsy.com
Tarifs : inscriptions individuelles : 100 € - Étaillant : 50 €
Formation permanente : 200 €
Offre sur place pour les abonnés à la revue Le CarnetPSY
le site BBADOS 2018 « Distorsion et maturation » (Bd, Edt)

le CarnetPSY

Possibilité de s'inscrire en ligne sur www.carnetpsy.com

PARIS, le 26 : La Société Médico-Psychologique organise une séance consacrée à la « **Pédopsychiatrie** ». – Informations et inscriptions : jacqueline_parrant@orange.fr ou sylvie.r.vermeersch@gmail.com

NANTES, du 28 au 1^{er} décembre : CARCO organise la 10^{ème} édition du Congrès Français de Psychiatrie sur le thème « **Le temps** ». – Informations et inscriptions : CARCO – 6, Cité Paradis – 75010 PARIS – [01 55 43 18 18](tel) – [01 55 43 18 19](tel) – laurence.eyraud@carco.fr

Décembre 2018

PARIS, le 3 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Découverte psychiatrique de l'Art Brut : destins contrastés entre Suisse et Allemagne** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – [01 56 61 69 80](tel) – corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 4 : Le Comité d'Éthique Adef Résidences (CEAR) organise un colloque sur le thème « **L'éthique au service d'une nouvelle conception des Établissements Médico-Sociaux** ». – Informations et inscriptions : CEAR – colloque.CEAR@adefresodences.com – www.adefresodences.com

PARIS, le 11 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Clinique du sujet au travail. De la jouissance au malaise** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – [01 43 07 89 26](tel) – www.epci-paris.fr/

LYON, les 13 et 14 : L'Institut de Formation et d'application des Thérapies de la Communication (IFATC) organise un colloque sur « **L'insoutenable immaturité de l'être** ». – Informations et inscriptions : IFATC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – [04 72 83 51 12](tel) – ifatc@ifatc.com

PARIS, le 17 : La Société Médico-Psychologique organise une séance consacrée à « **Mai 68 : entre histoire et mémoire** ». – Informations et inscriptions : jacqueline_parrant@orange.fr ou sylvie.r.vermeersch@gmail.com

Février 2019

PARIS, le 11 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Angoisse et tendresse dans le fantasme de retour au ventre maternel chez l'adulte vieillissant. Figures d'une troublante fantaisie chez Goethe, Tolstoï, Mauriac et quelques autres...** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – [01 56 61 69 80](tel) – corinne.dugre-lebigre@imm.fr

Mars 2019

PARIS, le 12 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Le mariage et ses symptômes** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – [01 43 07 89 26](tel) – www.epci-paris.fr/

PARIS, le 15 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Intelligence artificielle et robotique** ». – Informations et inscriptions : AFP – [01 42 71 41 11](tel) – [01 42 71 36 60](tel) – secretariat@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

Dans toute la France, du 18 au 31 : Les 30^{èmes} Semaines d'Information sur la Santé Mentale se dérouleront sur le thème « **Santé Mentale à l'ère du numérique** ». – Informations et inscriptions : Collectif des SISM – [01 45 65 77 24](tel) – sism.contact@gmail.com

PARIS, le 23 : La Société Médecine et Psychanalyse organise son XVII^{ème} colloque sur « **Propos sur l'Irrémédiable, La résistible ascension du numérique dans la santé et son devenir pour l'humain** ». – Informations et inscriptions : SMP – www.medpsycho.org

Avril 2019

PARIS, le 1^{er} : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Le pavillon d'or de Mishima : l'adolescence incendiaire** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – ✉ corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 3 : Les Amis du Centre Claude Bernard organise leur XXVIII^{ème} colloque sur « **Présence / Absence les enjeux de la séparation dans les processus de soins et d'apprentissage** ». – Informations et inscriptions : Association des Amis du Centre Claude Bernard 20 rue Larrey – 75005 PARIS – ✉ acb@centrecclaudebernard.asso.fr

PARIS, le 9 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Les conduites sexuelles violentes** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr/

Mai 2019

PARIS, le 20 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Kertesz, la Shoah et les psychanalystes** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – ✉ corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 21 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Excitation et impulsions, clinique de la répétition** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr/

Juin 2019

PARIS, le 3 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Avec les Oulipiens, construire le labyrinthe** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – ✉ corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 14 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Le Droit des enfants** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

PARIS, le 18 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **L'inconscient et l'enfant** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr/

À L'ÉTRANGER

Octobre 2018

BRUXELLES les 18 et 19 : La Formation aux cliniques du psychotraumatisme en collaboration avec l'association Trames Psy organise deux journées sur le thème « **Le psychotraumatisme : créativité et engagement du thérapeute** ». – Informations et inscriptions : 🌐 <http://chappelle-aux-champs.be/agenda/?month=10&year=2018> – ✉ samira.asseuldani@apsyucl.be – ☎ 02/764 39 45

JÉRUSALEM-TEL AVIV (Israël), du 21 au 28 : L'Association de Conférences de Psychiatrie de l'Enfant et de l'adolescent de Langue Française en Israël (COPELFI) organise sa XV^{ème} Conférence dans le cadre de la saison Croisée France-Israël sur le thème « **Les attentats, le traumatisme... et après** ». – Informations et inscriptions : COPELFI – ☎ 01 48 54 39 97 – ✉ ass.copelfi@club-internet.fr – 🌐 www.copelfi.fr

Novembre-Décembre 2018

CUBA, du 24 au 7 : L'Association Franco-Cubaine de Psychiatrie et de Psychologie organise ses 12^{èmes} Rencontres Franco-Cubaines sur le thème « **Migrations, cultures et santé mentale** ». – Informations et inscriptions : AFCPP – Dominique Bellanger – ☎ 06 80 46 08 90 – ✉ bellangerdo@gmail.com – Muriel Duranton – ☎ 06 12 32 55 98 – ✉ muriel.duranton@gmail.com

LA LETTRE

☎ 01 42 71 41 11

La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
 courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 : www.psychiatrie-francaise.com

Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)

Tirage : 11 000 ex. – Dépôt légal : août-septembre 2018 – ISSN : 1157-5611

Directeur de la publication : François KAMMERER

Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC

Co-Rédactrice en chef : Nicole KOEHLIN

Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Jean-Louis GRIGUER, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL

Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE

Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-sur-Noireau – N° 195635

À VOS AGENDAS

L'Association Française de Psychiatrie

PROPOSE
bientôt

différents colloques et/ou DPC
ayant pour thème :

- **Adolescent suicidant :
modalités de prise en charge et innovations,
à Marseille, le 28 septembre 2018**
- **Expertise et traumatismes psychiques,
à Paris, le 12 octobre 2018**
- **Animal parlé / Animal parlant,
à Paris, le 16 novembre 2018**
- **Intelligence artificielle et robotique,
à Paris, le 15 mars 2019**

Merci de penser à vous inscrire auprès de :

**L'Association Française de Psychiatrie
45, rue Boussingault
75013 PARIS**

☎ 01 42 71 41 11

✉ contact@psychiatrie-francaise.com